



Bibliothèque municipale de Muël Charte des bénévoles assurant l'accueil à la bibliothèque

Mots clés à retenir :

- √ **Devoir de réserve et de discrétion** : ce qui se passe, se dit ou se lit à la bibliothèque ne doit pas en sortir. Aucune remarque ne doit être faite sur les emprunts faits par les lecteurs.
- √ **Respect des lieux et du silence** : chaque bénévole se doit de faire respecter aux usagers le règlement intérieur. De même, chaque bénévole venant accompagné de ses enfants pour les permanences se doit de leur faire respecter le règlement intérieur, en particulier en ce qui concerne le silence, le respect des livres et des lieux, la nourriture.
- √ **Chaleur** : la politesse et le sourire doivent accueillir les visiteurs.
- √ **Respect des horaires** : la bibliothèque doit être opérationnelle de la première à la dernière seconde d'ouverture.
- √ **Respect des autres bénévoles** : à la fin de chaque permanence, on laisse la bibliothèque prête à fonctionner pour la permanence suivante.
- √ **Disponibilité** : le service au public est prioritaire par rapport à toutes les autres tâches. Un usager ne doit pas attendre à la banque de prêts sauf si l'on est déjà avec un autre usager.
- √ **Communication** : on se laisse les informations importantes dans le cahier servant à cet effet.
- √ **Régularité** : chaque bénévole s'engage à respecter sérieusement les tranches horaires de permanence choisies à l'avance ensemble en fonction des disponibilités de chacun. Il s'engage également à prévenir le plus rapidement possible en cas d'indisponibilité de dernière minute, afin que les autres bénévoles puissent s'organiser.

En devenant bénévole pour la bibliothèque de Muël, je m'engage à respecter cette charte et à m'investir de façon à participer au bon fonctionnement de toute l'équipe.